ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 75

présenté par M. Plisson, M. Brottes et M. Chanteguet

	ARTICLE 9
I. Alinéas 4, 7 et 9	
Après le pourcentage :	
50 %	
insérer les mots :	
de ce renouvellement	
II. Alinéa 5	
Après le pourcentage :	
20 %	
Insérer les mots :	
de ce renouvellement	
III. Alinéas 15 et 16	
Après le pourcentage :	
10 %	

ART. 9 N° 75

Insérer les mots:

de ce renouvellement

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.